

BUREAU

Séance du 17 mai 2024

Délibération BU_20240517_002

Marché d'acquisition de fournitures de type pharmacie entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et le SDIS de la Nièvre : constitution du groupement de commandes, approbation de la convention constitutive, élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du groupement

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes, ci-annexé, entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et le SDIS de la Nièvre pour l'acquisition de fournitures de type pharmacie ;

Vu la délibération en date du 10 septembre 2021 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres du SDIS ;

Considérant les candidatures de Monsieur ROUSSEAU et Monsieur SEVAULT, membres ayant voix délibérative au sein de la commission d'appel d'offres ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - La constitution d'un groupement de commandes entre les SDIS de la région Centre-Val de Loire et le SDIS de la Nièvre pour la passation d'un marché d'acquisition de fournitures de type pharmacie est approuvée.

Article 2. - La convention constitutive de ce groupement, ci-annexée, est approuvée et Monsieur le président ou son représentant, est autorisé à la signer.

Article 3. - Le SDIS du Loiret, coordonnateur du groupement de commandes, est autorisé à organiser la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure formalisée.

Article 4. - En cas de procédure infructueuse, le coordonnateur est autorisé à engager une nouvelle procédure.

Article 5. - Monsieur ROUSSEAU et Monsieur SEVAULT Y sont respectivement élus membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Marc FLEURET